Actualités réglementaires

Conformité et Contrôle Interne
Secteur bancaire

Septembre 2022

mazars

Avant-propos

- Mazars vous propose une veille réglementaire destinée à vous apporter une synthèse des actualités marquantes liées à la Conformité et au Contrôle Interne du secteur bancaire, sur l'ensemble des thématiques clés décrites ci-dessous :

Sécurité financière

- LCB-FT
- Respect des embargos, mesures de gel des avoirs
- Prévention et lutte contre la corruption (Sapin II)
- Transparence fiscale

Protection des intérêts de la clientèle

- Protection des données (RGPD)
- Protection des avoirs
- Transparence et respect des pratiques commerciales (PRIPS, DSP 2, PAD)
- Réclamations clients

Infrastructures de marché

- Détection et encadrement des abus de marchés (MAD/MAR)
- Transparence et reporting (MIFIR/MIF 2)
- Exigence de reporting EMIR

Contrôle périodique

- Organisation / mise en œuvre du dispositif de contrôle périodique
- Evaluation de la qualité du dispositif (AQA)
- Optimisation du dispositif avec des technologies innovantes

Contrôle permanent

- Organisation / mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent
- Encadrement des risques opérationnels
- PUPA

Sommaire

1. Sécurité financière

2. Protection des intérêts de la clientèle

3. Contrôle interne

4. Autres actualités

5. Annexe

1- Sécurité financière

Pour consulter l'intégralité du texte

UE | Soft law

Rapport de l'ABE sur le fonctionnement des collèges de LCB/FT en 2021 – Publiées le 1er septembre 2022

Contexte

- L'Autorité bancaire européenne (ABE) a publié aujourd'hui son deuxième rapport sur le fonctionnement des collèges de superviseurs LBC/FT dans l'UE. L'ABE appelle à un engagement plus proactif entre les superviseurs dans les collèges de LCB/FT.
- Ce second rapport présente les résultats et les observations issus de la participation du personnel de l'ABE aux réunions des collèges LCB/FT et de ses activités de suivi.
- Les collèges sont des structures permanentes qui servent à renforcer la coopération entre les différents superviseurs impliqués dans la supervision des institutions transfrontalières. En 2021, 227 collèges LCB/FT ont été mis en place et l'ABE en est membre.

Enseignements

- Bonnes pratiques mises en évidence par l'ABE :

Réunions collégiales bien structurées et organisées par les superviseurs nationaux

Participation proactive et partage d'informations complètes par certains superviseurs

Participation effective des superviseurs à certains collèges

- Points à améliorer :

Intégration totale des collèges LCB/FT dans le processus de surveillance

Echange d'informations dans les collèges de manière continue et sans délai

Organisation des collèges LCB/FT davantage axée sur les risques

1- Sécurité financière

Pour consulter l'intégralité du texte

France | Hard law

Radiation d'un PSAN[1]

Contexte

- Le Collège de l'Autorité des marchés financiers a décidé le 27 septembre 2022 de retirer l'enregistrement en qualité de PSAN à une entité enregistrée en février 2021. La procédure a été engagée à la suite d'un contrôle sur place réalisé par l'ACPR, ayant révélé des faits remettant en cause les conditions de son enregistrement.
- La société radiée avait été enregistrée pour les activités de conservation d'actifs numériques et d'achat-vente d'actifs numériques contre monnaie ayant cours légal.

Enseignements

- Les contrôles menés par l'ACPR à partir de mai 2022, afin de vérifier le respect de la mise en œuvre du dispositif de LCB-FT, ont révélé des manquements justifiant l'engagement d'une procédure de radiation.
- Les principaux manquements relevés sont les suivants :

Opérations au débit des portefeuilles de clients sans leur consentement

Défaillance du dispositif LCB/FT
KYC – Examen renforcé – Gel des avoirs

- La société a, par ailleurs, informé les services de l'AMF et de l'ACPR début septembre d'un vol d'actifs numériques par attaque informatique, qui concernerait une part substantielle des actifs de ses clients. L'AMF a demandé à la société d'informer au plus vite ses clients et suit de près ce dossier.

2- Protection des intérêts de la clientèle

Pour consulter l'intégralité du texte

UE | Hard law

Lignes directrices de l'ESMA sur les exigences d'adéquation relatives à MIFID II – Publié le 23 septembre 2022

Contexte

- L'ESMA a publié son rapport final sur les lignes directrices relatives aux exigences d'adéquation de MIFID 2. L'évaluation de l'adéquation s'applique à la fourniture de tout type de conseil en investissement et à la gestion de portefeuille.
- Les lignes directrices de l'ESMA de 2018 qui ont été mises à jour pour intégrer :

Modifications apportées à MIFID 2 pour intégrer les facteurs, risques et préférences en matière de durabilité

Bonnes et mauvaises pratiques identifiées par l'ESMA dans le cadre de la CSA[1]

Modifications apportées à l'article 25 de la directive MIFID 2 par le Capital Markets Recovery Package

- Le rapport publié met en évidence les modifications et clarifications introduites dans les lignes directrices pour prendre en compte le retour d'information reçu lors de la consultation.

Enseignements

Information des clients

Aider les clients à comprendre le concept de préférences en matière de durabilité et expliquer la différence entre les produits avec et sans caractéristiques de durabilité de manière claire et en évitant le langage technique.

Collecte d'informations

Recueillir des informations auprès des clients sur leurs préférences par rapport aux différents types de produits d'investissement durable et dans quelle mesure ils souhaitent investir dans ces produits.

Evaluation des préférences

Identifier le ou les produits qui répondent aux préférences du client en matière de durabilité.

Evolutions organisationnelles

Dispenser à leur personnel une formation appropriée sur les sujets liés à la durabilité et conserver des traces appropriées des préférences du client et de toute mise à jour.

1- CSA : Common Supervisory Action

4- Autres actualités

Le GAFI et INTERPOL intensifient le recouvrement mondial des avoirs – Publiée le 13 septembre 2022

- Le GAFI et INTERPOL annoncent avoir créé une unité de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme afin de récupérer les capitaux injustement perdus. La FIRE (FATF-Interpol Roundtable Engagement) a mis en avant le besoin de :
  - promouvoir des politiques nationales priorisant le traçage, la saisie et la confiscation des produits issus des infractions,
  - améliorer la coopération interne aux états et à l'international,
  - améliorer la transparence des informations partagées par les instances publiques et les établissements privés.

L'AMF propose la création d'un groupe de travail sur le PEA – Publiée le 15 septembre 2022

- Suite à une forte hausse de réclamations relatives au PEA (plan d'épargne en action), le collège de l'AMF a décidé de créer un groupe de travail permettant de répondre aux divers dysfonctionnements de ce plan et d'y apporter des solutions.
- Les règles de fonctionnement de cette enveloppe d'investissement sont complexes et souvent mal comprises, ce qui peut entraîner la clôture automatique du plan après certaines opérations.
- Le groupe de travail aura pour mission de recenser les problèmes les plus importants, dans le champ de compétence de l'AMF, ce qui exclut les PEA souscrits auprès d'une compagnie d'assurance ainsi que toute interférence avec les dispositions d'ordre fiscal.
- Le groupe de travail s'est réuni en septembre et rendra son premier rapport au premier trimestre 2023.

4- Autres actualités

L'ACPR publie une note sur la proposition de règlement délégué relative aux reports de délais en matière de financement participatif – Publiée le 12 septembre 2022

- Suite à l'entrée en vigueur du règlement européen 2020/1503 permettant d'harmoniser les systèmes de financement participatif au sein de l'UE, le cadre national des intermédiaires en financement participatif (IFP) devait être modifié. Les IFP devaient se mettre en conformité avant le 10 novembre 2022.
- Cependant, la proposition de règlement délégué qui entrera en application le 12 septembre 2022 est venue octroyer un nouveau délai aux IFP. Ils auront désormais jusqu'au 10 novembre 2023 pour se mettre en conformité et obtenir le cas échéant leur agrément de l'AMF de Prestataires de Service de Financement Participatif (PSFP).

L'ESMA rappelle aux entreprises d'investissement de prendre en compte l'inflation et ses impacts dans la proposition de leurs services aux particuliers – Publiée le 27 septembre 2022

- L'inflation récente se développant au sein de toute l'UE a impacté les ménages dans leurs activités quotidiennes mais également dans leurs investissements.
- A cet égard, l'ESMA rappelle aux entreprises d'investissement que les investisseurs peuvent ne pas réellement comprendre les impacts de l'inflation. Ils pourraient ainsi ne pas la prendre en compte dans la gestion de leurs investissements.
- Dans ce contexte, l'ESMA rappelle alors les exigences de MIFID II:
  - les entreprises doivent délivrer à leurs clients des informations justes, claires et simples,
  - les entreprises doivent recueillir des informations relatives à l'évaluation de l'adéquation. Il est notamment attendu d'elles qu'elles mesurent l'impact de l'inflation sur leurs produits d'investissements. Elles devront ainsi bien mesurer le projet de leurs clients,
  - Les entreprises ont enfin des exigences en matière de gouvernance des produits les obligeant à s'assurer que la distribution de leurs produits financiers soit faite en privilégiant intérêt des clients.

Annexe

Annexe - Offre Conformité et Contrôle interne de Mazars

Sécurité Financière

- Diagnostic de conformité
- Transaction monitoring
- Assistance à la structuration du dispositif
- Optimisation KYC
- Formation

Protection des intérêts de la clientèle

- Protection des données personnelles
- Droit au compte / inclusion bancaire et comptes inactifs
- Commercialisation de produits bancaires, d'assurances et financiers
- Traitement des réclamations

Infrastructures de marchés

- MAD/MAR
- MIFID/MIFIR II
- EMIR

Contrôle périodique

- Définir et déployer le dispositif de contrôle périodique
- Evaluer la qualité du dispositif de contrôle périodique *(AQA - Audit Quality Assessment)*
- Optimiser votre dispositif avec des technologies innovantes

Contrôle permanent

- Définir, optimiser et déployer le dispositif de contrôle permanent
- Evaluer les risques opérationnels
- Définir et mettre en œuvre votre PUPA

Contact :

Mazars

Emilie LEGROUX

Associée Conseil Banque Conformité et Contrôle Interne

☎ +33 (0)1 49 97 37 58

✆ +33 (0)6 67 53 21 34

✉ emilie.legroux@mazars.fr

Mazars est un groupe international et intégré spécialisé dans l'audit, la fiscalité et le conseil ainsi que dans les services comptables et juridiques*. Présents dans plus de 90 pays et territoires, nous nous appuyons sur l'expertise de nos 40 400 professionnels – 24 400 au sein de notre partnership intégré et 16 000 au sein de « Mazars North America Alliance » – pour accompagner les entreprises de toutes tailles à chaque étape de leur développement.

*dans les pays dans lesquels les lois en vigueur l'autorisent

LinkedIn :
www.linkedin.com/company/Mazars

Twitter :
www.twitter.com/MazarsFrance

mazars